PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2020-04-16

Le Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre siège en séance ordinaire ce 16 avril 2020 par conférence téléphonique.

Sont présents à cette conférence téléphonique, mesdames Francine Morin, Emmanuelle Bagg, Julie L'Homme, Nicole Guilbert et messieurs Sylvain Lafrenaye, Alain Jobin, Marcel Therrien, Stéphane Bernier, Yvon Daigle, Denis Benoît, Denis Marion, Gilles Bernier, Michel Blanchard, Gilles Hébert.

Est absent : Robert Beauchamp.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yves de Bellefeuille, président.

Sont également à la séance, par conférence téléphonique madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, monsieur Stéphane Bourgeois, coordonnateur.

20-04-24

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-202 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Morin, appuyé par Gilles Bernier et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

4.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

4.2 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

20-04-25 Sur la proposition de Marcel Therrien Appuyée par Denis Benoît

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4.3 <u>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020</u> (c.c.)

20-04-26 Sur la proposition de Michel Blanchard

Appuyée par Denis Marion

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

4.4 Rapport d'entretien du réseau

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 11 mars au 2 avril 2020 a été remis aux directeurs pour information.

4.5 Rapport financier au 31 mars 2020 (c.c.)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'État des activités financières du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

4.6 Comptes à payer

20-04-27 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg

Appuyée par Yvon Daigle

Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et secrétairetrésorière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 7 avril 2020, avec ajouts, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer pour un montant de **47 684,19\$**.

Jacqueline Lavallée, directrice générale et secrétaire-trésorière

Veuillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois de mars et avril 2020 pour un montant de **20 744,80\$** (réf. : liste du 7 avril 2020).

4.7 <u>Correspondance</u>

08/04/20 Municipalité de Saint-Aimé règlement numéro 377-2020 sur l'utilisation de l'eau potable

4.8 SUJETS À SUIVRE ET AUTRES NOUVELLES

4.8.1 Entretien du gazon - Réservoir Saint-David

20-04-28 Sur la proposition de Michel Blanchard

Appuyée par Stéphane Bernier

Il est résolu à l'unanimité de requérir les services de Le Pro des gazons pour l'entretien du gazon au réservoir à Saint-David, au montant de 775\$, taxes applicables en sus pour la saison estivale 2020, payable en deux versements.

4.8.2 <u>Entretien du gazon - Surpresseur Saint-Jude</u>

20-04-29 Sur la proposition de Denis Marion

Appuyée par Sylvain Lafrenave

Il est résolu à l'unanimité de mandater la municipalité de Saint-Jude à faire l'entretien du gazon au surpresseur à Saint-Jude, au montant de 200\$ pour la saison estivale 2020.

4.8.3 Entretien du gazon - Surpresseur Saint-Bernard

20-04-30 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg

Appuyée par Francine Morin

Il est résolu à l'unanimité de requérir les services de Paysagement Lugi pour l'entretien du gazon au surpresseur à Saint-Bernard, au montant de 150\$, taxes applicables en sus pour la saison estivale 2020.

4.8.4 Achat – Débitmètres (c.c.)

20-04-31 Sur la proposition de Yvon Daigle

Appuyée par Denis Benoît

Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre procède à l'acquisition auprès de Compteurs d'eau du Québec de trois débitmètres Octave soit :

- Deux compteurs Octave 6 pouces, M3, inox AWWA (ultra-son) au coût unitaire de 3 450\$ taxes applicables en sus;
- Un compteur Octave 4 pouces, M3, inox AWWA (ultra-son) au coût de 2 590\$ taxes applicables en sus le tout plus amplement décrit à la soumission 1220 datée du 25 mars 2020.

4.8.4 Répartition uniformisée des pertes d'eau pour l'année 2019 (c.c.)

Les directeurs ont pris connaissance du rapport de la répartition uniformisée des pertes d'eau pour l'année 2019.

20-04-32 Sur la proposition de Gilles Bernier

Appuyée par Marcel Therrien

Il est résolu à l'unanimité que la perte d'eau pour l'année 2019 soit facturée avec l'étalonnage des compteurs soit :

100% de la perte à 0,58\$ le m3.

4.9 <u>Varia ouvert</u>

4.9.1 Suivi – Municipalité de Saint-Hugues

Monsieur le président Yves de Bellefeuille fait un suivi suite à la discussion avec messieurs Richard Veilleux, maire de la municipalité de Saint-Hugues et Claude Corbeil, maire de la ville de Saint-Hyacinthe concernant la demande de la municipalité de Saint-Hugues pour le prolongement du réseau d'aqueduc.

4.10 <u>Période de questions</u>

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

4.11 Levée de la séance

20-04-33 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg Appuyée par Denis Benoît

Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Yves de Bellefeuille, président

Jacqueline Lavallée, directrice générale